

BORNEO



EN ISO 20471 (2013) + A1 (2016)

EN 13758-2 (2003) + A1 (2006)

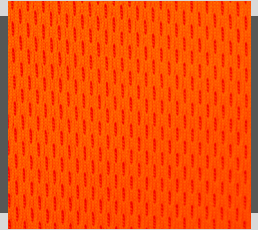


FICHE PRODUIT

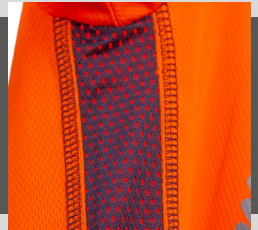


LES + PRODUITS

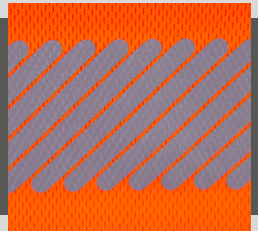
Maille polyester transfert d'humidité et anti-UV.



Empiècement sous les bras en maille ajourée pour une ventilation maximale.



Bandes rétro réfléchissantes microbilles segmentées pour plus de confort au porté.



REFERENCES

- POLOBORNE3JM
- POLOBORNE3OM



FACE



DOS

TAILLE

S / M / L / XL / XXL / XXXL

Autre taille, nous consulter.

ENTRETIEN



50 cycles de lavage à 60°C (selon ISO 6330 6N).

DESCRIPTIF DU PRODUIT

- Coupe cintrée.
- Protection contre les UV.
- Manches courtes ourlées.
- Maille ajourée sous les bras pour une ventilation maximale.
- Col polo bord côte fermé par deux boutons, avec une bande de propreté.
- Empiècements contrastés sur les épaules et au bas du polo.
- Deux bretelles et une ceinture rétroréfléchissantes microbilles segmentées RETHIOTEX® 26 250-01 de 6 cm (S, M) ou de 5 cm (L, XL, XXL, XXXL) thermocollées.



POLO
BORNEO

MATIERES PREMIERES

TISSU EXTERIEUR

- Maille piquée Nittex Ultra Light 100% polyester. Poids : 135 g/m².
- Maille ajourée 100% polyester. Poids : 115 g/m².

TRANSFERT RETROREFLECHISSANT

- Transfert rétroréfléchissant microbilles segmenté RETHIOTEX® 26 250-01 thermocollé. 70 cycles de lavage à 60°C (selon ISO 6330 6N).

STOCKAGE

Le polo BORNEO est conditionné dans un emballage individuel transparent.

Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière.

ENTRETIEN

L'entretien s'effectue par lavage à 60°C.

50 cycles de lavage sont autorisés (selon ISO 6330 6N).

Le chlorage, le repassage, le nettoyage à sec et le séchage en tambour sont interdits.



CONFORMITE ET ATTESTATION D'EXAMEN

La conformité aux exigences essentielles de sécurité a été vérifiée en utilisant les normes harmonisées suivantes :

- **EN ISO 13688 (2013)** pour les vêtements de protection - exigences générales.
- **EN ISO 20471 (2013) + A1 (2016)** pour les vêtements de signalisation à haute visibilité.
- **EN 13758-2 (2003) + A1 (2006)** pour les vêtements de protection contre le rayonnement UV solaire.
Partie 2 : classification et marquage de l'habillement.

L'attestation d'examen a été attribuée par AITEX au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

POLOBORNE3

N°20/2273/00/0161